

Sur convocation en date du 7 avril 2022, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mardi 12 avril 2022 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

**Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 (dont 2 procurations)**

**Présents :** Véronique CARTELLIER, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Clément GUILLOT, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Carole RIEGER, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Alexandra THIVET, Anthony VASSIA, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

**Absents excusés :** Laurence SELIER qui donne pouvoir à Michelle NUGUET, Jérémy ROBERT qui donne pouvoir à Vincent SCHILDER.

**Secrétaire de séance :** Véronique CARTELLIER

**Comptes-rendus des séances du 16 février et du 16 mars 2022 :** approuvés à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations**

2022-08	Approbation du compte de gestion 2021
2022-09	Approbation du compte administratif 2021
2022-10	Affectation du résultat 2021
2022-11	Vote des taux d'imposition 2022
2022-12	Vote du budget primitif 2022
2022-13	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2022

### **Questions et informations diverses**

#### **Délibération 2022-08 Approbation du compte de gestion 2021**

La Comptable de la Trésorerie de Chatillon-sur-Chalaronne, nous a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2021 pour le budget principal.

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'adopter, préalablement au vote du compte administratif tenu par l'ordonnateur, le compte de gestion du comptable public.

Les résultats constatés au compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif tenu par la commune.

**Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2022-09 Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 est remis aux membres du Conseil Municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur MANVOY, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède au vote du compte administratif 2021.

<b>COMMUNE</b>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 078 218,18 €	320 215,22 €
Recettes	1 618 148,46 €	1 347 821,80 €
Résultat 2021	+ 539 930,28 €	+ 1 027 606,58 €
Report 2020	+ 47 517,67 €	- 218 681,98 €
<b>Clôture avant RAR</b>	<b>+ 587 447,95 €</b>	<b>808 924,60 €</b>
RAR dépenses		- 820 809,21 €
RAR recettes		88 166,80 €
<b>Clôture après RAR</b>		<b>76 282,19 €</b>

#### **Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2022-10 Affectation du résultat 2021

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2021 constaté à la clôture de l'exercice de la manière suivante :

Résultat clôture de fonctionnement 2021 à affecter	587 447,95 €
Excédent d'investissement 2021	808 924,60 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 732 642,41 €
Soit un excédent de financement de :	76 282,19 €
Affectation à l'investissement 2022 (compte 1068)	587 447,95 €
Report en section de fonctionnement 2022 (compte 002)	0 €

#### **Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2022-11 Vote des taux d'imposition 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition actuels.

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.55 %

Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.69 %

#### **Approbation à l'unanimité.**

## Délibération 2022-12 Vote du budget primitif 2022

Une note de présentation brève et synthétique rédigée par Evelyne GAILLARD, retraçant les informations financières est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note essentielle et constructive sera mise en ligne sur le site internet de la commune.  
La présentation du budget est assurée par Mme GAILLARD.

Le budget primitif de l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 768 262,00 €	2 525 518,35 €
Recettes	1 768 262,00 €	2 525 518,35 €

Ce budget est voté cette année par chapitre (avec opérations) pour la section d'investissement.

*M. CHANTELOUBE a rejoint la séance à 20 h 30.*

**Approbation à l'unanimité.**

## Délibération 2022-13 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2022

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de subvention de 14 000 € au C.C.A.S.

**Approbation à l'unanimité.**

### Informations diverses

1<sup>er</sup> tour élection présidentielle : bien passé

Distribution des bacs jaunes : le 14 et 15 mai 2022

Epicerie : ouverture le 11 avril 2022

Concert musique sud-américaine : samedi 16 avril 2022 à 20 h à la salle polyvalente

Séance levée à 21 h 35

Le Maire

Michelle NUGUET

